



STADE BORDELAIS

100 €/ AN : LES CLUBS S'ENGAGENT POUR UN SPORT SUR ORDONNANCE SOLIDAIRE !

Cinq associations sportives de la Métropole s'allient pour proposer aux personnes atteintes de pathologies chroniques avec un tarif solidaire de 100€ / an du sport sur ordonnance.

Depuis septembre 2018, le CDOMS accompagne le club Athlé Santé Gradignan, l'US Talence Athlétisme, le SAG Cestas Athlétisme, le CA Villenave d'Ornon et le Stade Bordelais pour la mise en place d'un tarif unique et solidaire permettant aux personnes atteintes de pathologies chroniques de pouvoir d'accéder à deux activités physiques adaptées toutes les semaines.

Car aujourd'hui, près de 10 millions de Français souffrent de diabète, d'un accident vasculaire cérébral, d'un cancer, ou d'une autre forme d'affection de longue durée. L'impact de la prescription médicale est donc un enjeu majeur de santé publique.

L'activité physique et sportive est reconnue comme thérapeutique non médicamenteuse par la Haute Autorité de Santé (HAS) depuis 2011 et la loi de modernisation de notre système de santé (26 janvier 2016) a introduit la possibilité, pour le médecin traitant, de prescrire une activité physique adaptée aux patients atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD), dans le cadre du parcours de soins.

À noter qu'entre 2015 et 2017, la prescription de la pratique sportive par le médecin a progressé passant de 28% à 36%, montrant une volonté croissante du corps médical de recommander le sport comme une solution pour améliorer sa condition physique (*baromètre Sport Santé FFEPGV 2017*).

Pourquoi un tarif unique et solidaire ?

Selon l'étude « mieux prescrire l'activité physique sur ordonnance »¹, 82% des répondants affirment que le non remboursement est un frein à leur prescription. Et que le cout limite la reprise d'activité physique adaptée. En mutualisant nos forces et nos savoirs, couplé avec le soutien de l'ARS, du CNDS, de la Conférences des Financeurs et des mutuelles, nous avons pu déterminer un tarif solidaire de 10€/mois pour 2 activités au choix par semaine.

Quelles activités sont proposées?

Le Sport sur Ordonnance porté par nos 5 structures sportives comprend un ensemble d'activités physiques adaptées proposées aux personnes souffrantes de maladies chroniques, activités encadrées par des éducateurs sportifs formés à la prise en charge des différentes pathologies.

- marche nordique
- gym douce
- musculation santé
- aquagym
- remise en forme
- marche active
- taïso

CONTACT

Adeline Schirmer – 06 08 95 38 40

ssbe.cdoms33@gmail.com

Chargée de mission Sport Santé Bien Être en Gironde

¹ Travail réalisé sous le contrôle du COPIL by IRBMS « mieux prescrire l'activité physique sur ordonnance », présidé par le professeur Jean-Paul FRANCKE. Thèse soutenue par Benjamin RUCAR à Lille le Jeudi 27 Septembre 2018